

Récapitulatif sur l'aménagement des soutenances en Master cinéma, parcours Théorie

25 mai 2020

Pour éviter la dispersion des informations, ce document regroupe des informations déjà données (notamment sur le calendrier) et de nouvelles précisions sur les modalités de soutenances qui ne peuvent avoir lieu en « présentiel » avant les vacances d'été.

Dans tous les cas, le choix de session est à faire par l'étudiant.e en accord avec son directeur/sa directrice de mémoire.

• **En M1**

Dates :

Session 1

dépôt du mémoire : lundi 22 juin

soutenance : aménagée en un échange avec son directeur/sa directrice le 2 juillet (voir ci-dessous)

Session 2

dépôt du mémoire : mardi 1^{er} septembre

soutenance : aménagée en un échange avec son directeur/sa directrice fin septembre

Modalités de remise du mémoire écrit (1ère session) :

Pour l'instant cet ajustement n'est valable que pour la 1ère session. Nous suspendons pour cette session l'impression en 3 exemplaires et le dépôt ou l'envoi postal au secrétariat.

Envoyer le « formulaire avant soutenance » signé numériquement par votre directeur/directrice ET le mémoire, tous deux **au format pdf**, par mail **aux deux adresses** : mchabrol@univ-paris8.fr et cinema@univ-paris8.fr, en mettant en copie votre directeur/trice.

Le formulaire à remplir est à télécharger sur la page : <http://www.artweb.univ-paris8.fr/?Soutenances>

Si votre fichier est trop lourd, pensez à le compresser et/ou utiliser un service comme <https://wetransfer.com/>

La date limite du 22 juin (avant 17h) est à respecter strictement.

En juin le mémoire peut être légèrement en dessous des 50 pages demandées, en septembre il devra atteindre ces 50 pages.

Modalités de soutenance (pour les 2 sessions) :

La majorité des étudiant.e.s a répondu que la visio-soutenance était envisageable en juillet, mais nous n'avons pas de certitude pour la totalité du groupe. L'université ayant proposé de renoncer à de vraies soutenances en M1, car elles ne sont pas obligatoires, nous avons considéré qu'il y aurait trop de disparités de situations si nous imposions la visioconférence.

Il n'y a donc **pas de soutenance formelle** mais :

- votre mémoire sera bien lu à la fois par votre directeur/trice et un.e rapporteur.e qui vous donnera ainsi qu'à votre directeur un commentaire écrit (par mail le 1^{er} juillet au soir ou le 2 au matin / dates à préciser pour la 2^e session).

- vous aurez un échange individuel le 2 juillet (ou le lendemain / période à déterminer pour septembre) avec votre directeur/trice, soit par téléphone, soit en visio, soit par échange de mails (à vous de lui indiquer avant les moyens dont vous disposez et avec lesquels vous êtes à l'aise).

- la note de soutenance est neutralisée et sera la même que la note de mémoire, l'échange n'est pas un examen, mais l'occasion d'un retour sur votre travail et de conseils pour la suite. Si votre directeur/trice vous donne l'autorisation de déposer votre mémoire, la note du mémoire ne pourra pas être inférieure à 12/20.

- nous ferons un bilan ensemble sur la question de l'oral et d'un entraînement éventuel pour la soutenance finale de M2 dans le courant de l'année prochaine, une fois la reprise des cours passée.